



COMMUNE DE VALERGUES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 26 JUIN 2019

Présents :

Mmes ASTIER Stéphanie	BREYSSE Clarisse	DUBOIS-LAMBERT Sandrine
DERAI Alexandra	POHL Catherine	TORTAJADE Céline
ESCALA Brigitte		
MM. BOCQUET Philippe	BOUSCARAIN Jean-Louis	DUCROT François
DIDIER Renaud	FOUTIEAU Patrice	LIGORA Gérard
LIBES Pierre		

Pouvoirs

ROVIRA Louis à Pierre LIBES
PECQUEUR Fabrice à Jean-Louis BOUSCARAIN

Absents excusés

ALEYRANGUES Patrick
MARTINEZ Eloi
SUAU Jean-Louis

Céline TORTAJADE est désignée secrétaire de la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019
2. Autorisation lancement consultation terrain entraînement en terrain naturel et éclairage
3. Recrutement saisonniers été 2019
4. Cession parcelles (A696 et A695) Question retirée
5. Choix de l'entreprise vidéo-surveillance
6. Indemnité gardiennage église 2019
7. Tirage au sort du Jury d'Assises 2019 (information)
8. Dépôt garantie pour prêt matériel

Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 15 MAI 2019

2. AUTORISATION LANCEMENT CONSULTATION TERRAIN ENTRAINEMENT EN TERRAIN NATUREL ET ECLAIRAGE

3. RECRUTEMENT SAISONNIERS ETE 2019

- 2 contrats de 20 h/ hebdo du 08 au 31/07/2019
- 1 contrat de 30 h/hebdo du 1^{er} au 31 juillet 2019
- 1 contrat de 30 h/hebdo du 1^{er} au 23 août 2019.

4. CESSION PARCELLES (A696 et A697) Cette question est retirée

5. CHOIX DE L'ENTREPRISE VIDEO-SURVEILLANCE

La commission a retenu l'offre de TRAVESSET CITEOS pour la somme de 79 710,20 € HT (DQE) et 210 074,87 € HT (BPU).

6. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2019 : 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

7. Information du TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2019

8. DEPOT DE GARANTIE POUR PRET MATERIEL MUNICIPAL A L'EXTERIEUR DES SALLES COMMUNALES (sauf associations)

Un dépôt de garantie sera demandé à toute personne domiciliée ou résidente sur la commune et est fixé à 100 €. Ce dépôt de garantie sera demandé à chaque réservation de matériel et sera restitué au retour du matériel après contrôle. Le matériel rendu devra être retourné **en bon état et propre**. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera encaissé.

Dans le cas où le matériel ne serait pas restitué en l'état initial et/ou sale et/ou du matériel manquant, il est proposé de facturer comme suit : Table : 80 €/unité ; Chaise : 30 €/unité ; Banc : 50 €/unité